

de R-D, ce qui classe le CRDI au deuxième rang après le CRSH en matière de financement des activités de R-D.

Le rôle du Centre est d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur les moyens d'appliquer les connaissances scientifiques au progrès économique et social de ces régions.

12.4 Aide fédérale à l'industrie

Le gouvernement a un programme multidimensionnel de développement industriel. Ce programme comprend des paiements directs à l'industrie pour les contrats de S-T du gouvernement fédéral et des contributions versées à l'industrie pour des projets utiles. Le gouvernement vise également à créer un climat favorable pour le secteur privé par ses politiques en matière de fiscalité, de tarifs, de commerce et d'achats. Il aide également l'industrie en mettant à sa disposition, moyennant recouvrement des frais, les installations spécialisées de mise à l'essai des laboratoires fédéraux.

La valeur des contrats fédéraux de R-D était estimée à 233 millions de dollars pour 1988-1989; les contrats du ministère de la Défense nationale, d'EMR Canada et du Conseil national de recherches représentaient 67 % de ce montant.

Les subventions et les contributions versées à l'industrie en 1988-1989 étaient évaluées à 389 millions de dollars. Les dépenses du ministère de l'Expansion industrielle régionale en la matière comprennent 65 % de ce total. Ses deux principaux programmes de subventions sont le Programme de la productivité de la défense (PPD), qui aide les industries de pointe dans le secteur de la défense, et le Programme de développement industriel et régional (PDIR), qui est entré en vigueur en 1983 et qui englobe, entre autres, le Programme d'expansion des entreprises (PEE).

Le CNRC accorde 84 millions de dollars à l'industrie par l'intermédiaire de son Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et de son Programme des projets industries/laboratoires (PPIL). Ce dernier vise à encourager les transferts technologiques des laboratoires gouvernementaux et universitaires vers les entreprises.

En 1986, 29 % des paiements de R-D en sciences naturelles et en génie ont été consacrés à l'Ontario (sans compter Ottawa), et 34 %, au Québec (sans compter Hull).

12.5 Aide fédérale aux universités

Le total des sommes versées aux universités est estimé à 658 millions de dollars en 1988-1989; 88 %

de ce montant était consacré aux sciences naturelles et au génie, et 12 %, aux sciences sociales et humaines. La plupart de ces paiements (72 %) sont des subventions de R-D provenant des trois conseils qui donnent des subventions aux universités, à savoir : le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Parmi ces conseils, le CRSNG, qui avait un budget de près de 356 millions de dollars en 1988-1989, est le plus gros bailleur de fonds pour la recherche universitaire. Depuis 1983-1984, le budget du CRSNG a augmenté de 26 %.

Le budget du Conseil de recherches médicales était de 183 millions de dollars pour 1988-1989, et celui du CRSH, de 73 millions de dollars. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a consacré 11 millions de dollars à un programme de recherches sur la santé effectuées par les universités.

La majorité des fonds consacrés aux sciences naturelles et au génie était destinée à des universités de l'Ontario (36 %) et du Québec (23 %).

12.6 Organismes provinciaux de recherche

Huit provinces se sont dotées de conseils ou de fondations de recherches. Leurs objectifs premiers sont de fournir une assistance technique aux entreprises locales et d'aider à la mise en valeur des ressources naturelles des provinces. Selon des estimations, ces organismes ont dépensé un total de 141 millions de dollars en 1987 et employaient 1 970 personnes. Bien que ces conseils et fondations soient relativement petits en comparaison d'autres organismes, ils ont un effet considérable sur l'industrie dans leur province respective. Globalement, environ 40 % des sommes que ces organismes reçoivent proviennent de subventions du gouvernement provincial qui les a créés. Près de 27 % de leurs dépenses sont financées par des contrats de recherche industrielle.

La Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse (Nova Scotia Research Foundation Corp.) est une société d'État provinciale administrée par un conseil de directeurs. Ses dépenses étaient d'environ 6,7 millions de dollars en 1987. Cette fondation exécute des travaux de recherches portant sur la fermentation et la technologie microbiologique; le génie chimique, domaine qui comprend les recherches sur l'extraction de l'arsenic, l'extraction du méthane, les aliments, le charbon et les corrosifs; ainsi que sur la technologie océanographique et la géophysique maritime et terrestre.